

<https://www.arts-mobilites.fr/autopartage-tadao/>

AUTOPARTAGE TADAO

Artois Mobilité lance sa dernière expérimentation : l'autopartage ou le fait de mettre à disposition un véhicule électrique dans des quartiers éloignés des grands centres urbains.

La mobilité en zones peu dense est un axe de développement majeur du réseau TADAO. Aujourd'hui, toutes les communes bénéficient d'une offre de transports publics. Cependant, le caractère rural de certains secteurs rend parfois l'exercice difficile. La meilleure réponse actuellement proposée par le réseau TADAO est le transport à la demande. Des lignes de bus dont le passage est conditionné par une réservation jusqu'à 2h avant le départ.





L'autopartage permet à plusieurs personnes de partager l'utilisation d'un même véhicule. Ce système présente de nombreux avantages pratiques, économiques et écologiques, ce qui en fait une alternative attrayante à la possession d'une voiture personnelle. En promouvant ces bénéfices, on encourage une utilisation plus durable et responsable des ressources de transport.

Nous avons choisi d'implanter ce nouveau service sur 3 communes non desservies par des lignes Bulles et présentant des particularités à même d'affiner cette expérimentation :

- Cité « La Parisienne » à Drocourt, un quartier coupé du centre-ville à cause de la RD40.
- Gonnehem une commune représentative des secteurs peu denses du territoire et qui bénéficie aujourd'hui uniquement de lignes Allobus.

Page 2/3



- Quartier « Maison des 3 cités » de Mazingarbe, classé politique de la ville.

Quel sera le coût pour l'utilisateur ?

Le coût du trajet sera de 1,2€ la demi-heure. Ce montant sera automatiquement prélevé sur le compte bancaire de l'utilisateur. Une autorisation bancaire d'un montant de 300€ sera demandée à toute personne réservant un véhicule.

Quels véhicules seront disponibles ?

Le choix s'est bien évidemment porté sur des véhicules n'émettant aucun gaz à effet de serre. Ce sont donc 3 citadines Peugeot e-208 électriques qui seront affectées à ce service d'autopartage. Chaque véhicule peut emmener 5 personnes et sera stationné sur un emplacement spécifique, équipé d'une borne de recharge rapide.

Accéder au service : www.tadao.clem.mobi

